



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/357
21 novembre 1991

FRANCAIS
Original : CHINOIS

Huitième session
Carthagène, 8 février 1992

CONSIDERATIONS GENERALES SUR LES QUESTIONS INSCRITES
A L'ORDRE DU JOUR DE LA HUITIEME SESSION DE LA CONFERENCE

Position de la Chine

Note du secrétariat de la CNUCED

A la demande de la mission permanente de la République populaire de Chine, l'exposé ci-après, présenté par ce pays, est distribué en tant que document de la Conférence.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR LES QUESTIONS INSCRITES
A L'ORDRE DU JOUR DE LA HUITIEME SESSION DE LA CONFERENCE

Position de la Chine

I. INTRODUCTION

1. Les années 80 ont été caractérisées par une évolution extrêmement déséquilibrée de l'économie mondiale. Alors que les pays développés connaissaient leur plus longue période de croissance ininterrompue depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les pays en développement ont enregistré un taux de croissance bien inférieur à celui de la décennie précédente. Hormis quelques pays et territoires d'Asie où la progression a été relativement forte, les pays du tiers monde ont, dans l'ensemble, vu leur croissance marquer le pas et sont aujourd'hui aux prises avec de graves difficultés économiques. Nombre d'entre eux ont connu une stagnation ou une régression qui les a beaucoup affaiblis. Ils ont pâti d'un environnement économique international peu propice, caractérisé notamment par la montée du protectionnisme dans les pays développés, la faiblesse persistante des prix des produits de base, la détérioration des termes de l'échange, le niveau élevé des taux d'intérêt réels, l'alourdissement de la charge de la dette et l'inversion des courants financiers.

2. De nombreux pays en développement ont entrepris des efforts de réforme et d'ajustement structurel, au prix de lourds sacrifices, mais n'ont pas obtenu les résultats escomptés. Pour la plupart d'entre eux, les années 80 ont été une "décennie perdue" marquée par l'aggravation de la pauvreté. Qui plus est, ils ont subi d'énormes pertes économiques du fait de la récession dans certains pays développés et de la guerre du Golfe.

3. Le monde traverse actuellement une période de transition, avec la recomposition de l'échiquier international. L'amélioration des relations Est-Ouest et l'apaisement des tensions militaires offrent une chance d'intensifier la coopération économique internationale et de consacrer davantage de ressources financières et techniques au progrès économique et social. Cela dit, les relations Nord-Sud ne se sont pas améliorées. La formation de groupements économiques régionaux rassemblant des pays développés et la multiplication des obstacles au commerce entravent considérablement les exportations des pays en développement dont les difficultés financières sont aggravées par la raréfaction des apports financiers. Le développement économique du tiers monde se présente encore comme une entreprise très ardue dans les années 90, et le fossé entre le Nord et le Sud va s'élargissant.

4. L'actuel ordre économique international nuit gravement à la stabilité et au développement dans le monde. Source de déséquilibre dans les relations économiques, il contribue à creuser l'écart entre les pays développés et les pays en développement et apparaît de moins en moins susceptible de favoriser le progrès général. Avec l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale et de l'Union soviétique dans le système économique international, les problèmes mondiaux deviennent encore plus énormes, complexes et pressants. Ce sont les intérêts fondamentaux de tous les pays et l'avenir même de l'humanité

qui sont en jeu. Il est donc urgent d'établir un nouvel ordre économique international, de revivifier l'économie mondiale et d'oeuvrer à la prospérité générale grâce à une coopération entre tous les Etats, fondée sur les principes de l'égalité et de l'avantage mutuel. Les tenants et les aboutissants de ce nouvel ordre doivent être étudiés plus à fond par tous les membres de la communauté des nations. Le Gouvernement chinois estime qu'il devrait reposer sur les principes suivants :

a) Chaque pays a le droit de choisir son régime socio-économique et son mode de développement en fonction de sa situation particulière;

b) Chaque Etat a droit de regard sur les ressources nationales et leur exploitation;

c) Chaque pays a le droit de participer sur un pied d'égalité aux décisions concernant les affaires économiques internationales;

d) Chaque pays doit fonder ses relations bilatérales et multilatérales avec d'autres Etats sur le principe de l'égalité et de l'avantage mutuel. Les pays développés doivent respecter et prendre tout particulièrement en considération les intérêts et besoins des pays en développement. L'assistance technique ne devrait être assortie d'aucune condition d'ordre politique;

e) Le dialogue et la coopération Nord-Sud devraient être intensifiés. Il convient de procéder aux ajustements et réformes nécessaires concernant les aspects essentiels de l'économie mondiale - comme le commerce, les produits de base, la dette et les questions monétaires et financières - afin de créer des conditions internationales propices au développement de tous les pays.

5. Chaque pays doit être le principal artisan de la revitalisation et de la croissance de son économie. Il faut que les pays du tiers monde définissent et mettent en oeuvre une politique adaptée à leur situation particulière, afin d'encourager le progrès économique et social dans le cadre de leur développement national. L'amélioration et le renforcement de la gestion de l'Etat est indispensable pour assurer la bonne application de la politique nationale et, partant, parvenir aux résultats escomptés.

6. Le succès des efforts nationaux exige également une coopération internationale dynamique et un environnement extérieur favorable, car l'économie de chaque pays fait partie intégrante de l'économie mondiale, qui est caractérisée par une interdépendance croissante. Les politiques et la gestion nationales et internationales sont étroitement imbriquées et forment un tout. L'amélioration de l'économie nationale passe par l'amélioration et de la politique et de la gestion.

7. Les pays développés doivent oeuvrer à l'établissement de conditions extérieures propices au progrès économique des pays du tiers monde. Il faut que les grands pays développés, en particulier, tiennent pleinement compte des intérêts des pays en développement en définissant leur politique économique nationale et en coordonnant leurs orientations macro-économiques, de façon à éviter toute retombée négative sur le tiers monde et à favoriser son développement économique. A cet égard, les pays développés devraient donner la priorité à l'ouverture des marchés et au transfert de fonds et de techniques aux pays en développement.

8. Les groupements régionaux formés par des pays développés, qui exercent une grande influence sur l'économie mondiale, ne devraient pas se transformer en blocs économiques et commerciaux exclusifs et fermés. Au contraire, ils devraient favoriser le développement de l'économie et des échanges mondiaux ainsi que le transfert de fonds et de techniques aux pays du tiers monde, la diversification de leurs produits et l'élargissement de leur accès aux marchés.

9. Des changements spectaculaires sont en cours dans les pays d'Europe centrale et orientale. Il faut espérer que l'évolution de la politique nationale et la transformation de ces pays auront un effet positif sur le développement économique du tiers monde, et en particulier sur le transfert des ressources financières et l'accès aux marchés. Les pays développés ont promis que l'assistance économique à l'Europe centrale et orientale ne se ferait pas au détriment de l'aide aux pays en développement, ce dont il faut se féliciter. Nous espérons que ces promesses seront tenues.

10. Handicapés par leur situation géographique particulière et par des conditions naturelles souvent très dures, marqués par un passé douloureux et desservis par un environnement extérieur peu propice, les pays les moins avancés ainsi que les pays en développement sans littoral et insulaires connaissent un profond marasme économique. Malgré des efforts acharnés, ils ne sont pas parvenus à vaincre la pauvreté et se retrouvent, au contraire, encore plus marginalisés qu'avant. Il est donc urgent que la communauté internationale leur accorde une aide importante et plus efficace. Le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés doit être exécuté résolument. A sa huitième session, la Conférence devrait tout particulièrement prendre en considération les difficultés et les intérêts des PMA en définissant la politique et les mesures à mettre en oeuvre dans divers domaines.

11. L'accélération de la dégradation de l'environnement mondial menace le développement et la survie même de l'humanité. Il est urgent que la communauté internationale trouve les moyens de résoudre efficacement les problèmes écologiques et de parvenir à un développement durable. Il y a une corrélation étroite entre la protection de l'environnement et le développement économique. L'environnement est lié à tous les aspects du développement et doit donc retenir pleinement l'attention de l'ensemble de la communauté internationale. La solution des problèmes d'environnement et de développement est dans l'intérêt de tous les habitants de la planète qui doivent mener dans ce domaine une action solidaire.

12. Les pays développés, responsables au premier chef de la dégradation de l'environnement mondial, devraient contribuer à redresser la situation en fonction de leurs moyens économiques et techniques. Tout en s'attaquant à leurs propres problèmes écologiques, ils devraient aider les pays du tiers monde à développer leur économie, à venir à bout de la pauvreté et à créer des conditions propres à améliorer leur environnement national. En sus de l'aide au développement, les pays développés devraient fournir aux pays du tiers monde des fonds ainsi que des techniques de pointe écologiques, à des conditions favorables, pour les aider à améliorer le milieu. Ils ne devraient pas imposer de nouveaux obstacles aux exportations du tiers monde sous prétexte de vouloir protéger l'environnement. Ils ne devraient non plus subordonner leur aide à ces pays à des conditions d'ordre écologique.

Il serait bon que la CNUCED inscrive le thème de l'environnement et du développement à ses grands programmes de travail et contribue efficacement à la conférence des Nations Unies qui sera organisée sur cette question en 1992. Le secrétariat de la CNUCED devrait fournir une assistance technique aux pays en développement dans ce domaine.

13. La coopération économique internationale ne saurait se limiter à la coopération Nord-Sud. Pour s'entraider et se développer de concert, les pays du tiers monde doivent également renforcer leur collaboration en tirant pleinement parti des possibilités qui s'offrent à eux. Il faut que les pays développés et les institutions internationales compétentes leur apportent un soutien effectif à cet égard.

14. Ces dernières années, l'ONU a joué un rôle actif dans le règlement de conflits internationaux et la promotion de la paix dans le monde. Elle a également beaucoup contribué, et continuera à oeuvrer, au dialogue Nord-Sud et à la coopération économique internationale. La CNUCED, organisme international unique en son genre et universel, chargé de l'examen général des questions de commerce et de développement, devrait mener une action encore plus importante dans ce domaine, ce pourquoi il convient de renforcer ses attributions.

15. La situation politique et économique internationale a beaucoup changé ces dernières années. Mais les relations économiques internationales ne se sont nullement améliorées. Bien au contraire, elles sont devenues de plus en plus inéquitables et irrationnelles. Les difficultés économiques des pays en développement, loin de s'atténuer, se sont aggravées. Le mandat que l'Assemblée générale a confié à la CNUCED par sa résolution 1995 (XIX) demeure donc valable. L'orientation générale des travaux de la CNUCED doit rester la même. Il faut que cet organisme poursuive son travail de recherche et d'analyse dans les domaines qui relèvent déjà de sa compétence. Les choses évoluant, elle devrait également examiner de façon approfondie des questions nouvelles comme l'intégration économique régionale entre pays développés, la détente Est-Ouest et ses conséquences pour l'économie mondiale et en particulier pour les pays en développement, le développement durable, le rôle des signaux du marché et des mécanismes de la concurrence, etc.

16. La CNUCED est un organisme ayant pour vocation de définir des orientations. Il lui faut cependant se garder de verser dans la rhétorique et les vaines palabres. C'est également un forum de négociation. A partir d'analyses fouillées et de discussions approfondies, elle devrait redoubler d'efforts pour faciliter les négociations sur des questions intéressant la communauté internationale, et en particulier les pays du tiers monde, dans le domaine du commerce et du développement. Il faut qu'elle définisse un cadre approprié pour l'action internationale et nationale, et aussi qu'elle mette en place des mécanismes idoines de surveillance et de suivi pour assurer la bonne application des mesures et textes adoptés à l'issue de conférences et de réunions. Les activités de coopération technique de la CNUCED, notamment en faveur des pays en développement, devraient également être renforcées.

17. Compte tenu de ces objectifs, toutes les discussions sur la réforme de la CNUCED et toutes les recommandations constructives visant à améliorer ses méthodes de travail et à accroître son efficacité méritent d'être bien accueillies. La huitième session de la Conférence offrira une occasion propice pour examiner la question.

18. Pendant cette session, tous les Etats membres devraient faire montre de détermination et coopérer pleinement à l'examen approfondi de la situation économique mondiale, et en particulier des problèmes actuels des pays du tiers monde dans les domaines interdépendants des ressources pour le développement, du commerce international, de la technologie, des services et des produits de base, comme le prévoit l'ordre du jour de la Conférence. A l'issue des débats, des mesures devraient être définies en vue d'aider ces pays à se procurer des fonds pour le développement, à sortir de la crise de la dette, à procéder à des ajustements structurels rationnels, à tirer efficacement parti des ressources, à renforcer leurs capacités techniques, à améliorer le secteur des produits de base et à accroître leurs exportations - de façon à créer un climat favorable au développement stable, soutenu et durable de l'économie mondiale, et en particulier de l'économie des pays du tiers monde.

II. POLITIQUES ET MESURES

A. Ressources pour le développement

Analyse de la situation

19. Le volume, la structure, l'orientation et les conditions des apports financiers aux pays en développement ont connu des changements fondamentaux dans les années 80. Premièrement, les apports nets, l'aide publique au développement (APD), ont beaucoup diminué. Deuxièmement, la proportion de ressources privées a fléchi de façon spectaculaire, tandis qu'augmentait la part des ressources publiques. Troisièmement, depuis 1983, on observe un transfert inverse de ressources financières des pays en développement aux pays développés, en raison de la baisse des entrées de fonds et de l'alourdissement du service de la dette extérieure. Les ressources financières obtenues par les pays en développement, notamment les prêts consentis par les banques commerciales et les institutions financières multilatérales, sont toujours assorties de conditions rigoureuses. Le financement du développement devient de plus en plus difficile pour les pays du tiers monde, en particulier pour les pays endettés.

20. La pénurie de fonds pour le développement et en particulier le phénomène du transfert inverse de ressources financières, qui entrave l'investissement et le développement, sont directement liés au lourd endettement des pays du tiers monde. Bien que les choses se soient quelque peu améliorées ces dernières années, le problème de la dette est encore loin d'être résolu.

21. A l'heure actuelle, les pays développés jugent satisfaisantes les mesures qu'ils ont prises dans le cadre de leur stratégie de la dette et rechignent à aller plus loin. Les institutions multilatérales ont du mal à jouer le rôle qui devrait être le leur car leurs ressources sont limitées. Bien que les pays en développement aient fait de gros sacrifices pour relancer leur croissance et assurer le service de leur dette, celle-ci demeure source de graves difficultés car leurs efforts ne sont pas étayés par un appui extérieur idoine.

22. Le niveau élevé des taux d'intérêt réels dans les pays développés non seulement a réduit les courants financiers vers les pays en développement et provoqué une fuite de capitaux dans l'autre sens, mais encore a alourdi la charge de la dette du tiers monde. L'insuffisance de l'offre par rapport

à la demande sur les marchés financiers internationaux, les fréquentes fluctuations observées sur ces marchés et, en particulier, l'instabilité des taux de change des principales monnaies ont été extrêmement préjudiciables à l'expansion de l'économie mondiale et notamment aux intérêts des pays en développement.

23. La mise en valeur des ressources humaines est un des préalables du développement. Or, la plupart des pays du tiers monde sont très en retard dans ce domaine, ce qui ne peut manquer de compromettre l'accroissement de leur productivité et leur progrès économique. Plusieurs facteurs internes et externes ont contrarié les efforts pourtant acharnés qu'ils ont déployés pour remédier à la situation, efforts qui n'ont pas abouti à grand-chose ou ont été carrément vains.

Politiques et mesures

1. Financement du développement

24. Les pays développés devraient réorienter leur politique macro-économique en faveur du développement mondial, pour contribuer à accroître les apports financiers aux pays en développement, apports qui sont actuellement insuffisants, et à mettre fin au phénomène du transfert inverse de ressources.

25. Il faut que les pays développés qui n'y sont pas encore parvenus s'emploient à atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB fixé pour l'aide publique au développement. Ceux qui ont déjà atteint cet objectif devraient accroître encore leur APD au tiers monde.

26. Les gouvernements des pays développés devraient prendre des mesures, comme l'octroi de garanties en matière de crédit et d'investissement, pour encourager leurs banques commerciales et les entreprises privées à accroître les prêts, les investissements directs et autres apports financiers non générateurs de dette aux pays en développement.

27. Les institutions financières multilatérales et les banques régionales de développement devraient continuer à reconstituer leurs ressources et accroître leur aide à des conditions de faveur pour répondre aux besoins des pays en développement, et ne pas subordonner l'octroi de prêts à ces pays à des conditions supplémentaires par trop astreignantes.

28. Les pays développés et les institutions financières internationales devraient étayer par un concours financier important les efforts d'ajustement économique et de réforme entrepris par de nombreux pays en développement pour relancer leur croissance, afin que ces efforts soient couronnés de succès.

29. Les pays développés et les institutions financières multilatérales devraient prendre des mesures concrètes pour empêcher que toute réorientation des courants financiers ait des effets négatifs sur les apports de fonds aux pays en développement.

2. Dettes

30. Les pays développés créanciers, les banques commerciales, les institutions financières internationales et les pays débiteurs doivent tous oeuvrer à l'amélioration de la capacité des pays endettés d'assurer le service de leur dette. Il faut pour cela stimuler la croissance économique de ces derniers, ce qui permettra de résoudre vraiment le problème de la dette.

31. Les membres de la communauté internationale, en particulier les pays développés créanciers, devraient s'employer à améliorer et renforcer la stratégie actuelle de la dette. La solution des problèmes d'endettement doit être liée à l'amélioration des termes de l'échange des pays en développement et de leur accès aux marchés.

32. Les pays développés devraient réduire sensiblement la dette publique bilatérale des pays en développement, en prenant des mesures d'allégement, d'annulation et de rééchelonnement d'une plus large portée.

33. Les pays développés devraient prendre des mesures propres à encourager les banques commerciales à mener, avec les pays en développement endettés, des négociations réalistes et constructives sur la réduction de la dette. Toute démarche pouvant déboucher sur la solution du problème de la dette sans nuire aux intérêts des pays débiteurs devrait être tentée.

34. Les institutions financières multilatérales devraient s'attaquer au problème des arriérés des pays en développement, en prévoyant des conditions raisonnables.

3. Système monétaire international

35. La communauté internationale, et les pays développés en particulier, devraient s'efforcer d'établir, à l'échelle internationale, un environnement financier favorable et un système monétaire raisonnable pour résoudre le problème de la dette et des ressources pour le développement des pays du tiers monde.

36. Les pays développés devraient prendre des mesures concrètes et efficaces pour réduire leurs taux d'intérêt réels, alléger la charge de la dette des pays en développement et lutter contre la fuite de capitaux de ces pays.

37. Les institutions financières internationales devraient s'employer à promouvoir l'exploitation des ressources pour le développement des pays du tiers monde, et à accroître leurs prêts à des conditions de faveur à ces pays.

4. Ressources humaines

38. La mise en valeur des ressources humaines contribue beaucoup au développement. La communauté internationale et les pays développés en particulier devraient donc appuyer fermement les efforts déployés par les pays du tiers monde dans ce domaine, compte tenu de la situation et des besoins de ces pays, en leur transférant des fonds et des techniques et en les aidant à améliorer leurs compétences en matière de gestion.

B. Commerce international

Analyse de la situation

39. Avec la croissance soutenue de l'économie mondiale, le commerce international a aussi nettement progressé ces dernières années, mais est resté très déséquilibré. La part des pays développés dans les échanges mondiaux a continué à croître, tandis que celle des pays en développement diminuait, l'écart se creusant donc entre le Nord et le Sud.

40. Une des causes fondamentales de ce déséquilibre est la montée du protectionnisme dans les pays développés. Certains grands pays du Nord, au lieu d'honorer leurs engagements concernant le statu quo et le refoulement et d'opérer des ajustements structurels favorables aux pays du tiers monde, ont multiplié les mesures de protection, en particulier les obstacles non tarifaires, dont la plupart visent des industries et des secteurs dans lesquels les pays en développement jouissent d'un avantage comparatif et qui présentent pour eux un intérêt particulier du point de vue des exportations.

41. Les Négociations d'Uruguay, qui n'ont pu être menées à bien dans les délais prévus, ont progressé de façon inégale. Les pourparlers sur des questions très importantes pour les pays en développement, comme l'accès aux marchés et les textiles, ont pris beaucoup de retard par rapport aux discussions sur les "thèmes nouveaux" intéressant les pays développés.

42. En ce qui concerne le SGP, les pays développés donneurs de préférences ont appliqué un régime discriminatoire et différencié aux pays bénéficiaires, invoquant le principe de la gradation pour restreindre le champ des préférences et imposant des règles d'origine très strictes ainsi que des conditions supplémentaires. Ces mesures de sauvegarde ont empêché les pays bénéficiaires de tirer pleinement parti des avantages offerts par le SGP et ont gêné, voire complètement barré, l'accès de leurs produits aux marchés des pays donneurs de préférences.

Politiques et mesures

43. A sa huitième session, la Conférence devrait adopter des mesures propres à améliorer le système commercial international et à renforcer la coopération multilatérale de façon à empêcher toute action unilatérale, en vue de stimuler les échanges mondiaux et, en particulier, le commerce extérieur des pays en développement.

44. Les pays développés devraient honorer pleinement leurs engagements concernant le maintien du statu quo et le refoulement du protectionnisme, réduire progressivement et, pour finir, supprimer les obstacles tarifaires et non tarifaires entravant les exportations des pays en développement, et accorder à ces derniers un traitement spécial plus favorable. Ils devraient aussi ouvrir plus largement leurs marchés, revoir leur législation commerciale dans le domaine des droits antidumping et des droits compensateurs et renoncer à toute action unilatérale.

45. Il faut que les pays développés prennent des mesures concrètes et efficaces pour hâter leur ajustement structurel de façon à favoriser le développement économique des pays du tiers monde.

46. Pour garantir la pleine application du SGP, les pays développés devraient respecter les principes fondamentaux de ce système, améliorer leurs schémas et élargir la gamme des pays bénéficiaires et des produits visés ainsi que le champ des préférences. Il convient en outre d'harmoniser et de simplifier encore les règles d'origine.

47. Les groupements économiques régionaux ne devraient pas avoir un caractère exclusif. Ils ne devraient en aucun cas contrarier la libéralisation multilatérale du commerce, ni avoir d'effets négatifs sur le développement des échanges internationaux, en particulier ceux des pays du tiers monde. Les pays développés devraient veiller attentivement à ce que la réglementation de leurs groupements régionaux et les dispositions de leurs accords bilatéraux n'entraient pas l'accès des produits des pays en développement aux marchés.

48. Il convient d'accélérer les Négociations d'Uruguay et de parvenir à une série d'accords équilibrés, tenant compte des intérêts de toutes les parties, en vue de renforcer le système commercial multilatéral et de contrer la tendance croissante au protectionnisme. En ce qui concerne l'accès aux marchés pour les textiles et les vêtements, les produits tropicaux, les produits provenant des ressources naturelles et les produits agricoles, les intérêts des pays en développement devraient être pris pleinement en considération. Il faut accorder un régime préférentiel spécial à ces pays et tenir compte de leur situation et de leurs besoins particuliers dans les négociations sur les services, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et les mesures concernant les investissements et liées au commerce.

C. Services

Analyse de la situation

49. Le secteur tertiaire joue un rôle essentiel dans le développement économique, en particulier dans les pays du tiers monde. Les progrès de la science et de la technique font que le commerce des services progresse plus rapidement que les échanges de biens.

50. La production et les échanges de services sont très déséquilibrés. Les pays développés occupent dans ce domaine une place prédominante et entrent pour plus de 80 % dans le commerce mondial des services. Les pays du tiers monde, quant à eux, ont un secteur tertiaire encore très peu développé, qui repose uniquement sur des activités laborieuses; leurs échanges dans ce domaine sont depuis longtemps déficitaires, et leur part dans le total mondial est insignifiante.

51. On prend de plus en plus conscience du fait que le développement du secteur tertiaire est indispensable à l'essor économique des pays du tiers monde et à l'établissement d'une économie mondiale saine et équitable. Les pays en développement connaissent cependant d'immenses difficultés dans le domaine de la production et des échanges de services. Ils ne possèdent ni les techniques, ni l'infrastructure ni le personnel qualifié nécessaires et sont donc obligés de s'adresser à d'autres pays pour se procurer ces éléments, ce qui aggrave le déficit du commerce des services. De nombreuses restrictions leur sont en outre imposées pour l'acquisition de techniques de pointe étrangères.

Politiques et mesures

52. Les services revêtent une importance vitale pour le développement social, économique, culturel et infrastructurel des pays du tiers monde. Il est donc indispensable que ces pays prennent des mesures pour renforcer leur secteur tertiaire, accroître sa compétitivité et protéger leurs techniques dans le domaine de l'informatique et des télécommunications en accordant, au début, des subventions. Il faut aussi que la communauté internationale respecte cette politique.

53. Un ensemble d'accords multilatéraux est en train d'être élaboré dans le cadre des Négociations d'Uruguay, qui devrait favoriser le développement harmonieux du commerce international des services. Ces accords devraient reposer sur le principe du traitement NPF et prévoir un régime préférentiel différencié en faveur des pays en développement. En poursuivant les efforts de libéralisation, il convient de respecter les lois et règlements nationaux et de tenir compte des différents niveaux de développement. Les pays développés devraient ouvrir plus largement leur marché des services, en particulier dans les branches laborivores.

54. Les sociétés transnationales qui créent et exploitent des entreprises dans les pays en développement apportent avec elles leurs propres services. Elles devraient aussi tirer pleinement parti des services offerts par les pays d'accueil, afin de contribuer au développement de ces derniers.

55. Depuis de nombreuses années, la CNUCED fait un travail considérable et remarquable dans le domaine des transports maritimes, des assurances et de la technologie. Son secrétariat devrait consacrer des efforts accrus au secteur tertiaire, poursuivre ses études sur les échanges mondiaux de services, définir des orientations et continuer à fournir une assistance technique aux pays du tiers monde pour que leur commerce des services puisse contribuer pleinement à leur développement.

D. Technologie

Analyse de la situation

56. Ces dernières années, les schémas de diffusion et la répartition des techniques sont devenus de moins en moins favorables aux pays en développement. En particulier, le transfert de techniques entre pays développés a pris un grand essor, tandis que les transferts aux pays en développement diminuaient fortement - en particulier pour les techniques de pointe, les techniques nouvelles et les techniques écologiques.

57. Les grandes percées techniques ont été faites surtout dans les pays développés à économie de marché. La plupart des pays en développement ne profitent toutefois pas des progrès accomplis dans les pays développés - progrès qui, au contraire, ont eu de graves répercussions sur des secteurs dans lesquels ils possèdent un avantage comparatif, de même que sur les prix des produits de base et sur leurs recettes d'exportation.

58. Les pays en développement ont beau redoubler d'efforts pour concevoir et appliquer des stratégies, des mesures ainsi que des lois et règlements propres à favoriser le progrès technique et à accélérer l'innovation, dans la plupart des cas ces efforts sont contrariés par le manque de fonds et les carences de l'infrastructure industrielle. Les pays du tiers du monde sont presque totalement exclus de la mise au point de techniques nouvelles de première importance. Dans l'ensemble, leurs moyens et leur niveau scientifiques et techniques sont bien inférieurs à ceux des pays développés.

59. En ce qui concerne les transferts, les pays en développement, faute d'argent, ont vu diminuer leur capacité d'importer des techniques et du matériel de pointe. En même temps, les pays développés ont beaucoup réduit leurs investissements directs dans le tiers monde, ce qui a également eu de lourdes conséquences sur le transfert de techniques à des conditions commerciales. L'assistance gracieuse de sources publiques et non gouvernementales, qui avait joué un grand rôle dans le transfert de techniques dans les années 50 et 60, a diminué au cours des années 70 et marqué le pas dans les années 80. Pendant cette période, les pays développés à économie de marché, afin de conserver et renforcer leur position prédominante sur le marché mondial des techniques et de défendre leurs propres intérêts, ont pris des mesures de protection très strictes dans le domaine des droits de propriété intellectuelle. Ces mesures ont beaucoup nui à la mise au point, à la diffusion et à l'acquisition de techniques dans les pays en développement.

60. Les négociations sur le projet de code de conduite pour le transfert de technologie sont dans l'impasse et ne semblent pas près d'en sortir, bien que les pays en développement aient exprimé à plusieurs reprises leur vif désir de voir ces négociations reprendre, qu'ils aient fait des concessions importantes et que l'Assemblée générale des Nations Unies et la CNUCED aient déployé de gros efforts de coordination. Par ailleurs, aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne la modification de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Rien n'a été fait, non plus, pour établir des directives et normes internationales en vue d'améliorer les conditions économiques et le cadre général du transfert de techniques.

61. Dans les années 80, l'exode des compétences des pays en développement vers les pays développés - appelé aussi transfert inverse de technologie - s'est accéléré. Ce phénomène a gravement compromis le développement économique et social des pays du tiers monde, et en particulier l'amélioration de leurs compétences techniques.

62. Avec les progrès et la diffusion de la science et de la technique, la mise au point et le transfert de techniques sont devenus un élément important de la stratégie suivie par divers pays pour parvenir à un développement soutenu et durable. Le succès des efforts entrepris par les pays en développement dans ce domaine, et leur croissance économique, exigent non seulement une action résolue de la part de ces pays, mais encore l'établissement - par la communauté internationale et en particulier par les pays développés - de conditions extérieures propices.

Politiques et mesures

1. Ressources pour le progrès technique

63. Les pays développés devraient établir des conditions extérieures favorables pour aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés économiques, à améliorer leurs moyens technologiques et à obtenir les ressources financières nécessaires à l'importation de techniques.

2. Transfert de techniques

64. Les pays développés devraient améliorer les conditions du transfert de techniques aux pays en développement, réduire les divers types de restrictions et d'obstacles à l'exportation de techniques et accroître leurs apports dans ce domaine - en particulier de techniques nouvelles et de techniques de pointe applicables aux pays en développement - à des conditions préférentielles. En établissant des lois et règlements sur la protection des droits de propriété intellectuelle, ils devraient prendre en considération non seulement la nécessité de développer leur propre économie et d'encourager l'innovation, mais encore les intérêts des pays en développement dans le domaine du transfert de techniques.

65. Les groupements économiques régionaux de pays développés ne devraient pas exercer une influence négative sur le transfert de techniques aux pays en développement.

66. Il convient d'accélérer la mise au point d'instruments juridiques internationaux pour le transfert de techniques, et en particulier du code de conduite.

3. Recherche

67. Les pays en développement devraient envisager sérieusement d'importer des techniques étrangères avancées adaptées à leurs besoins - y compris des techniques de base et des techniques nouvelles - tout en renforçant leurs propres moyens dans le domaine de la recherche, de la conception et de l'innovation. La communauté internationale devrait leur fournir une assistance technique pour ces recherches.

68. Les pays développés devraient prendre des mesures concrètes pour encourager leurs entreprises à conclure des accords de recherche avec des entreprises de pays en développement dans certains secteurs, pour aider ces dernières à assimiler et adapter de nouvelles techniques.

4. Transfert inverse de technologie

69. La communauté internationale et en particulier les pays développés devraient coopérer concrètement avec les pays en développement pour les aider à atténuer les effets néfastes de l'exode des compétences.

E. Produits de base

Analyse de la situation

70. Les exportations de produits de base jouent un rôle essentiel dans le développement économique de la plupart des pays du tiers monde. Elles constituent leur principale source de recettes en devises et occupent une place importante dans leur PNB.

71. Depuis les années 80, la part du commerce des produits de base va diminuant dans le total des échanges mondiaux, de même que la part des produits de base originaires des pays en développement dans le commerce international de ces produits. Les prix de la plupart des produits de base exportés par les pays en développement sont allés diminuant au cours de la dernière décennie. En outre, le marché mondial des produits de base manque de transparence et son évolution est difficile à prévoir.

72. L'aggravation de la situation sur ce marché est imputable à de nombreux facteurs, d'ordre notamment cyclique et structurel. Les mesures tarifaires et non tarifaires toujours plus nombreuses prises par les pays développés, et les subventions qu'ils accordent à leurs propres producteurs et exportateurs, constituent des obstacles artificiels insurmontables qui entravent l'accès des produits des pays en développement aux marchés. En outre, les retards pris dans la diversification désavantagent les produits de base exportés par les pays du tiers monde. Vu la pénurie de ressources pour le développement, ces pays n'ont d'autre solution que d'augmenter leur production et leurs exportations de produits de base pour accroître leurs recettes en devises. Mais, à la longue, cette politique va à l'encontre du but visé, car elle entraîne un gonflement de l'offre, déjà excédentaire, et contribue à la baisse des cours des produits de base. Voilà pourquoi les recettes d'exportation des pays en développement ont progressé beaucoup moins vite que les quantités exportées.

Politiques et mesures

73. La communauté internationale devrait renforcer sa coopération dans le domaine des produits de base pour trouver une solution durable aux problèmes rencontrés. Le Programme intégré pour les produits de base demeure à cet égard un instrument utile. En outre, la Conférence, à sa huitième session, devrait concevoir de nouvelles mesures concrètes adaptées à l'évolution de la situation.

1. Accords et arrangements internationaux de produit et autres formes de coopération intergouvernementale

74. La communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour promouvoir et renforcer les consultations et la coopération entre les pays producteurs et les pays consommateurs. Il convient de mieux appliquer et d'utiliser pleinement les accords internationaux de produit existants. Lors de l'élaboration de nouveaux accords et arrangements internationaux et de la renégociation des accords existants, on devrait envisager l'adoption de mesures visant à stabiliser les cours des produits de base, compte tenu de la situation particulière de chacun d'entre eux. Il faut donner au Fonds commun pour les produits de base une chance de jouer pleinement son rôle.

Des consultations intergouvernementales officieuses pour les produits qui ne sont visés par aucun accord devraient être engagées ou poursuivies, selon que de besoin, pour étudier les moyens d'instaurer une coopération efficace entre les pays producteurs et consommateurs.

2. Le Fonds commun pour les produits de base

75. La communauté internationale devrait prendre des mesures efficaces pour accélérer la mise en service du premier compte du Fonds commun et tirer pleinement parti des deux comptes. Les pays qui n'ont pas encore approuvé l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base devraient être invités à le faire dans les meilleurs délais.

3. Assistance internationale

76. Les institutions financières internationales, le PNUD et les pays développés devraient accroître leur assistance financière et technique aux pays développés dans le domaine des produits de base, en donnant la priorité à la diversification, à la transformation, à la commercialisation et à la distribution. Il convient d'élargir l'éventail des pays et produits visés par les mécanismes actuels de financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation. La communauté internationale devrait également envisager de créer de nouveaux mécanismes pour aider les pays en développement à faire face à ces déficits.

4. Accès aux marchés

77. Les pays développés devraient ouvrir leurs marchés aux produits transformés des pays en développement, en réduisant et, à terme, en supprimant les mesures tarifaires et non tarifaires visant les produits originaires du tiers monde. Cela aiderait les pays en développement à devenir moins tributaires de l'exportation d'un ou deux produits de base.

78. Les intérêts et les requêtes des pays en développement devraient être pleinement pris en considération dans le cadre des Négociations d'Uruguay sur les produits agricoles, les produits tropicaux et les produits à base de ressources naturelles.

5. Autres mesures

79. La solution des problèmes des pays en développement dans le domaine des produits de base devrait aller de pair avec la solution du problème de la dette et de la pénurie de ressources financières.

80. La stabilisation des taux de change est directement liée à celle des prix des produits de base. Les pays développés devraient faire tout leur possible pour stabiliser ces taux.

81. Les pays en développement devraient également coopérer plus étroitement dans le domaine des produits de base.

6. Rôle de la CNUCED et de son secrétariat

82. La CNUCED devrait poursuivre et intensifier ses travaux sur les problèmes mondiaux rencontrés dans le secteur des produits de base, ainsi que sa coopération avec d'autres organisations, conformément au mandat défini dans la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et d'autres résolutions adoptées dans le cadre du système des Nations Unies. Elle devrait continuer à donner la priorité aux produits de base, en mettant l'accent sur la diversification, la transformation, la commercialisation et la distribution. Le secrétariat de la CNUCED devrait développer son système micro-informatisé d'analyse et d'information concernant les produits de base (MICAS), continuer à étudier les tendances mondiales dans le secteur primaire et la situation pour les différents produits et offrir une assistance technique aux pays en développement dans ce domaine.
